



## **NON A TOUTE MOBILITE FORCEE !!**

Suite aux restructurations et fusions d'établissements, de nombreux contractuels ou fonctionnaires ont interpellé nos différentes organisations sur les avenants ou décisions modifiant leurs conditions de travail, en les obligeant désormais à pouvoir travailler sur plusieurs établissements de la plaque (jusqu'à 7 bureaux pour certains !!!). Dans certains cas, la chose était clairement présentée : soit tu signes, soit tu es licencié !! Mais les choses ne sont pas si faciles, n'en déplaise à certains ..... **C'est un front syndical uni (CFDT, CGT, FO, SUD) qui a fait face à la DOTC 77 lors d'une rencontre le 17 janvier, porteur d'une revendication ferme :**

### **1 seul et unique lieu de travail !**

**Et déjà des avancées significatives ont été obtenues :** tous les personnels "sédentaires" (titulaires ou attributaires de quartier lettre ou colis, manuts, agents de collecte, cabinards.....) se verront proposer un nouvel avenant pour les ACOs ou recevront une nouvelle décision pour les fonctionnaires stipulant à quel établissement ils sont rattachés administrativement mais surtout quel est leur seul et unique lieu de travail. Tous les avenants déjà signés seront revus

Restent les rouleurs, pour lesquels la DOTC veut absolument qu'ils puissent intervenir sur plusieurs sites, même si la directrice départementale a bien précisé à plusieurs reprises que cela ne se produirait qu'exceptionnellement. Mais personne n'est dupe, ce qui est exceptionnel devient vite la généralité lorsque la Poste y trouve son compte. Rappelons nous, la tournée sécable c'était uniquement le lundi il y a moins de 5 ans, les autres jours devaient rester exceptionnels. Nous en sommes à plus de 20 semaines aujourd'hui dans certains bureaux !!!!!

Les rouleurs sont des postiers comme les autres, qui doivent bénéficier des mêmes droits que leurs collègues, qui doivent pouvoir organiser leur vie personnelle sans se soucier chaque jour de leurs horaires de travail. Ce n'est pas les quelques propositions de la DOTC 77 (paiement des heures supplémentaires éventuelles, paiement des accroissements kilométriques, maintien ou attribution des tickets restaurants...) qui feront fléchir l'intersyndicale. Outre le fait que les rouleurs deviendraient des EAR-bis sous payés, accepter la proposition de la DOTC c'est ouvrir une brèche dans laquelle elle n'hésitera pas à s'engouffrer au détriment de l'ensemble du personnel. Sinon pourquoi ferait elle blocage sur un sujet qui relève de l'exception ?

A la question de savoir ce qui se passera en cas de refus de signer l'avenant, la direction est restée très vague, se contentant de répondre qu'elle n'envisageait pas de licenciement, ce n'est pas le but recherché. Prenons-la au mot :

### **L'intersyndicale CFDT, CGT, FO, SUD appelle l'ensemble des agents à refuser de signer tout avenant permettant à la Poste de les envoyer travailler hors du site d'affectation actuel.**

Si la DOTC 77 ne revient pas sur sa position, l'intersyndicale est prête à proposer l'action à l'ensemble du personnel, sous toute forme encore à définir. N'oublions pas que nous pouvons toutes et tous redevenir rouleur à tout moment, en fonction des mobilités (choisie ou forcée), des suppressions de quartiers.....

**Ce n'est pas de modification des contrats de travail dont ont besoin les agents du courrier mais bien de créations d'emplois à la hauteur des besoins !!!**

*N'hésitez pas à contactez une organisation syndicale, si vous avez un doute, avant de signer.*

*Melun, le 19 janvier 2012*